

COMMUNE DE BREAU ARRETES

Arrêté n°23-13

Objet : Fin de régie fête et cérémonie

Le Maire de Bréau,

Vu la décision du conseil municipal en date du 27 novembre 1998 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des redevances familles dans le cadre du service fête et cérémonie

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 30 Novembre 2022

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux :

Vu l'arrêté 22-29 nommant Madame TOUCHARD Mélanie et Madame GRAS en tant que régisseur de la régie fête et cérémonie

Vu l'arrêté de fusion n°23-14

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 27 juillet 2023

ARRETE

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de régisseur de Madame TOUCHARD Mélanie concernant la régie de recettes fête et cérémonie pour la raison suivante : fusion de régie

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de Madame GRAS Anita de la régie de recettes service fête et cérémonie.

Fait à Bréau le 27 Juillet 2023

Envoyé en préfecture le 30/07/2023
Reçu en préfecture le 30/07/2023
Publié le
ID : 077-217700525-20230730-23_13-BF

Le Maire,

Alain THIBAUD

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Bréau, featuring a central emblem with a figure and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Thibaud'.

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.